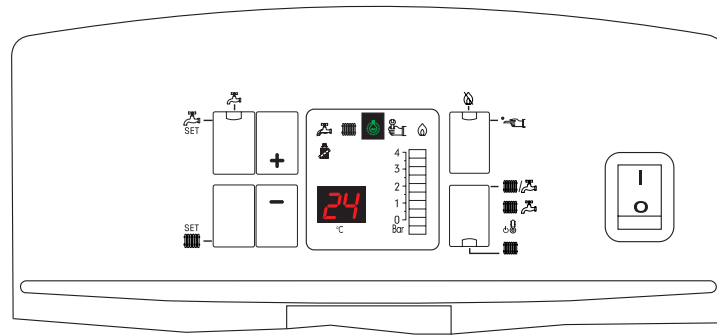




NOTICE TECHNIQUE D'UTILISATION

AVERTISSEMENTS POUR LA SÉCURITÉ



ATTENTION !

L'installation, le réglage et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par des personnes professionnellement qualifiées, en conformité avec les normes et dispositions en vigueur. Une erreur d'installation peut provoquer des dommages sur des personnes, animaux ou objets, pour lesquels le fabricant ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable.



DANGER !

Les travaux d'entretien ou les réparations éventuelles de la chaudière, doivent être effectués par des personnes professionnellement qualifiées et autorisées par UNICAL. On recommande toujours de faire suivre la chaudière dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel et cela, dès la première année d'utilisation.

Un entretien insuffisant ou irrégulier peut compromettre la sécurité opérationnelle de l'appareil et provoquer des dommages sur des personnes, animaux ou objets, pour lesquels le fabricant ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable.



ATTENTION !

Modifications d'éléments raccordés à l'appareil :

Ne pas effectuer de modifications sur les éléments suivants :

- la chaudière ;
- les lignes d'alimentation en gaz, air comburant, eau et courant électrique ;
- le conduit d'évacuation des fumées ;
- la soupape de sécurité et à sa tuyauterie de décharge vers l'égout ;
- les éléments constructifs qui peuvent influencer sur la sécurité opérationnelle de l'appareil.



ATTENTION !

Indications pour les appareils fonctionnant au gaz GPL :

S'assurer qu'au préalable du raccordement de l'appareil à la cuve GPL (propane en général), cette dernière ait été correctement purgée.

Pour une purge de la cuve effectuée dans les règles de l'art, s'adresser toujours au fournisseur du GPL ou à des personnes professionnellement qualifiées aux termes de la loi.

Lorsque la cuve de GPL n'a pas été correctement purgée, on peut rencontrer des problèmes d'allumage de la chaudière et dans ce cas, il faut s'adresser directement au fournisseur de la cuve de GPL.



DANGER !

Odeur de gaz :

Dans le cas où l'on détecte une odeur de gaz, suivre les indications de sécurité suivantes :

- ne pas actionner d'interrupteur électrique ;
- ne pas fumer ;
- ne pas utiliser de téléphone dans l'habitation ;
- fermer le robinet de barrage sur l'alimentation en gaz ;
- aérer en grand la pièce dans laquelle la fuite de gaz a été détectée ;
- informer immédiatement la société de distribution du gaz ou une société spécialisée dans l'installation et l'entretien d'appareils fonctionnant au gaz.



DANGER !

Substances explosives ou facilement inflammables :

Ne pas utiliser ou entreposer de matériaux explosifs ou facilement inflammables (par ex. : essence, vernis, papiers, etc.) dans le local où la chaudière au gaz se trouve installée.

1 - SYMBOLES UTILISÉS DANS LA PRESENTE NOTICE

Lors de la lecture de cette notice, une attention particulière doit être donnée aux paragraphes précédés par les symboles suivants :



DANGER !
Situation dangereuse pour l'utilisateur



ATTENTION !
Situation potentiellement dangereuse pour le produit et l'environnement



NOTE !
Avertissements pour l'utilisateur

2 - UTILISATION CONFORME DE L'APPAREIL



La chaudière ALKON 50/70 a été construite sur la base du niveau actuel de la technique et des règles de sécurité connues, conformément aux normes en vigueur.

Toutefois, à la suite d'une utilisation impropre, des risques pour la santé de l'utilisateur ou d'autres personnes de son entourage et des dommages à l'appareil ou à d'autres objets, pourraient se produire.

L'appareil est prévu pour fonctionner dans des installations de chauffage à circulation d'eau chaude et toute autre utilisation de ce dernier est considérée comme impropre.

Pour tout dommage résultant d'une utilisation non conforme de l'appareil, UNICAL se dégage de toute responsabilité et dans ce cas, le risque encouru reste complètement à la charge de l'utilisateur.

Pour une utilisation correcte de l'appareil, lire attentivement les instructions et avertissements indiqués dans la présente notice.

3 - INFORMATIONS À FOURNIR A L'UTILISATEUR



L'utilisateur doit être obligatoirement informé concernant l'utilisation et le fonctionnement de sa chaudière et en particulier :

- Fournir obligatoirement à l'utilisateur la présente notice, ainsi que les autres documents relatifs à l'appareil et qui se trouvent dans une enveloppe située à l'intérieur du carton d'emballage de ce dernier. L'utilisateur doit conserver cette documentation dans un endroit accessible, pour pouvoir la consulter ultérieurement.
- Informer l'utilisateur sur l'importance des ouvertures d'aération du local d'installation d'un appareil fonctionnant au gaz et du système d'évacuation des fumées (pas d'obstructions ou de modifications de ces derniers).
- Informer l'utilisateur concernant le contrôle régulier de la pression de l'eau dans la chaudière et les opérations à effectuer pour rétablir une pression correcte si nécessaire, dans l'installation de chauffage.
- Renseigner l'utilisateur concernant le réglage correct des températures de consigne de la chaudière, le fonctionnement de la régulation climatique E8 éventuelle, le réglage des robinets thermostatiques des radiateurs éventuels et cela, dans l'optique d'économies d'énergie substantielles sur son habitation.
- Rappeler à l'utilisateur qu'il est impératif d'effectuer un entretien régulier de sa chaudière à gaz (une fois par an en principe) et de faire réaliser une analyse de la combustion avec un contrôle du rendement de cette dernière tous les deux ans environ.
- Si l'appareil devait être vendu ou transféré à un autre utilisateur, s'assurer toujours que la présente notice accompagne ce dernier et qu'elle puisse être consultée par le nouvel utilisateur et/ou l'installateur.

Dans le cas de dommages sur des personnes, animaux ou objets, résultant du non respect des instructions contenues dans la présente notice, le fabricant ne pourra en aucun être tenu pour responsable.



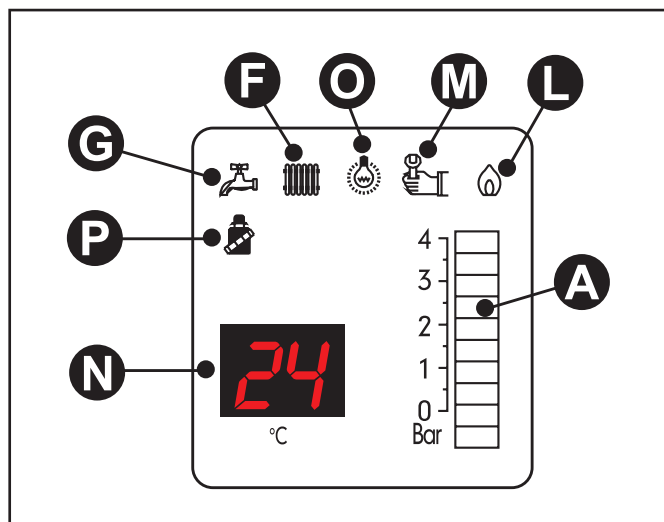
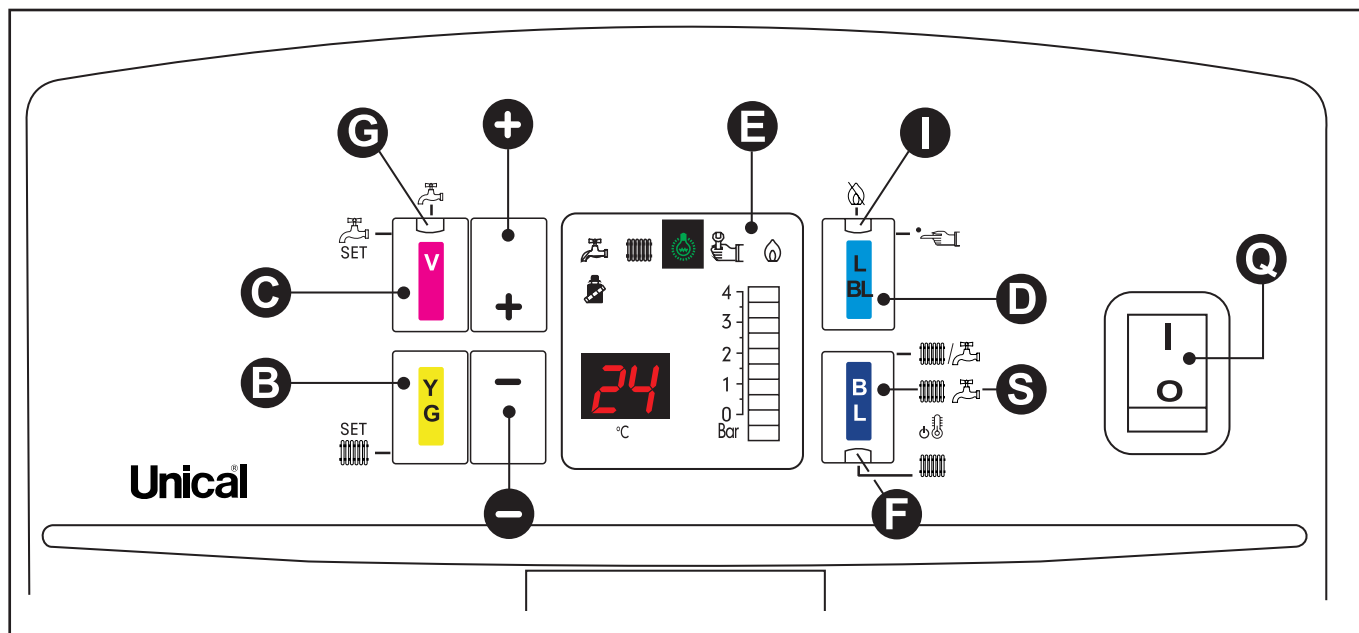
Dispositions à prendre pour un traitement adapté des éventuels déchets :

A la fin de son cycle de vie, l'éventuel démantèlement de l'appareil devra impérativement être réalisé en conformité avec les réglementations locales et nationales en vigueur, par une personne professionnellement qualifiée.

Pour cela, l'appareil devra être impérativement déposé dans un centre de tri sélectif des déchets. Le logo ci-contre, visible sur l'appareil, signifie que les composants électriques et électroniques de ce dernier ne doivent pas être mélangés avec les déchets ménagers ordinaires.

4 - INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION

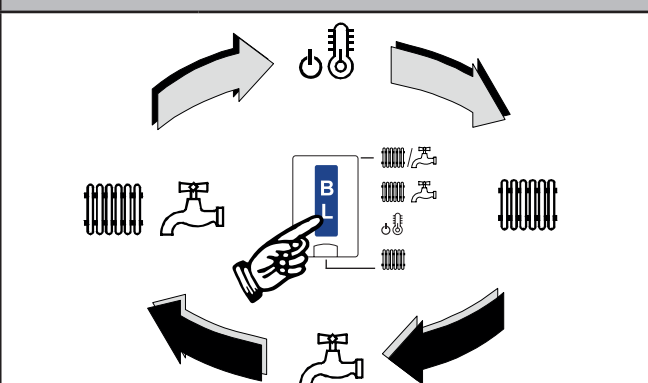
4.1 - TABLEAU DE COMMANDE



LÉGENDE

+ / -	Touches de réglage des valeurs de consigne
A	Manomètre digital = «bargraph» (uniquement pour les chaudières équipées d'un capteur de pression)
B	Touche de réglage de la température du chauffage
C	Touche de réglage de la température d'eau chaude sanitaire
D	Touche de réarmement / d'affichage du code d'erreur
E	Ecran d'affichage LCD
F	Témoin d'activation du mode chauffage
G	Témoin d'activation du mode sanitaire
I	Témoin de mise en sécurité
L	Témoin d'indication de présence de flamme
M	Témoin d'indication d'anomalie ou de panne
N	Thermomètre digital / Affichage des codes d'erreur
O	Témoin d'indication de mise sous tension
P	Témoin d'indication du mode «Ramonage»
Q	Interrupteur ON/OFF (Marche - Arrêt)
S	Touche de sélection du mode de fonctionnement : Antigel - Chauffage seul - Sanitaire seul - Chauffage + Sanitaire.

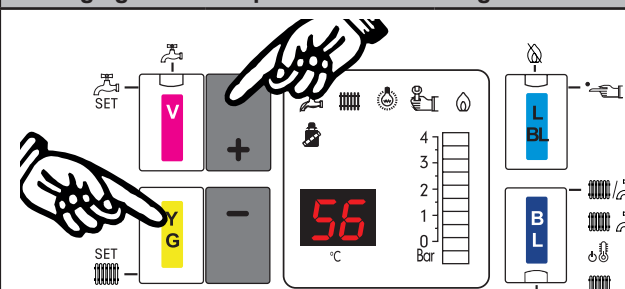
S - Touche de sélection du mode de fonctionnement



Appuyer sur la touche pour sélectionner le mode désiré

	Chauffage uniquement Témoin F allumé
	Été - Sanitaire uniquement (*) Témoin G allumé
	Chauffage + Sanitaire (*) Témoins F + G allumés
	Antigel (= Veille) Témoins F + G éteints

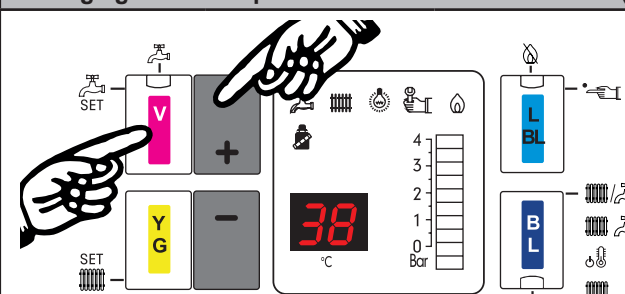
(*) Uniquement pour les chaudières de type C ou équipées d'un kit de production d'E.C.S. (en option).

B - Réglage de la température du chauffage

Maintenir la touche **B** (Jaune) enfoncée, puis augmenter ou réduire la valeur au moyen des touches **+** (Plus) ou **-** (Moins). La nouvelle valeur réglée est visualisée sur l'écran LCD.

Plage de réglage de la consigne en chauffage

DE	A	STANDARD
30°C	85°C	...°C

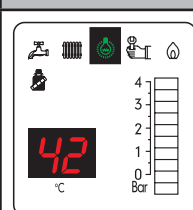
B - Réglage de la température d'eau chaude sanitaire (*)

Maintenir la touche **C** (Violet) enfoncée, puis augmenter ou réduire la valeur au moyen des touches **+** (Plus) ou **-** (Moins). La nouvelle valeur réglée est visualisée sur l'écran LCD.

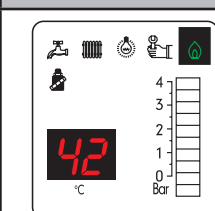
(*) Uniquement pour les chaudières de type C ou équipées d'un kit de production d'E.C.S. (en option).

Plage de réglage de la consigne en sanitaire

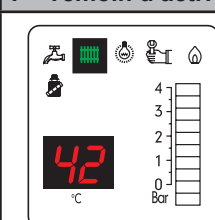
DE	A	STANDARD
35°C	60°C	...°C

O - Témoin d'indication de mise sous de tension

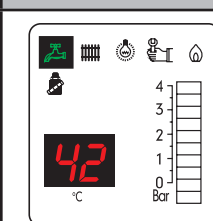
Ce témoin **O** allumé signale que la chaudière est alimentée électriquement en 230 V - 50 Hz.

L - Témoin d'indication de présence de flamme

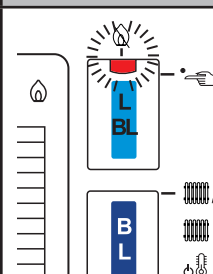
Ce témoin **L** allumé signale que le brûleur est en fonctionnement sur une demande du chauffage ou du système de production d'eau chaude sanitaire (*).

F - Témoin d'activation du mode chauffage

Ce témoin **F** allumé signale une demande effective au niveau de l'installation de chauffage.

G - Témoin d'activation du mode sanitaire

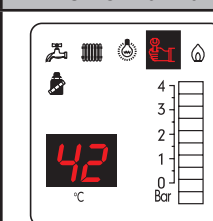
Ce témoin **G** allumé signale une demande effective de production d'eau chaude sanitaire (*).

I - Témoin de mise en sécurité

Ce témoin **I** allumé signale l'intervention du dispositif de mise en sécurité du brûleur, due à :

- absence de gaz ;
- absence d'allumage.

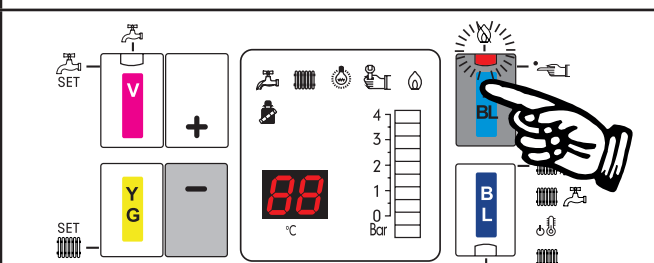
Dans ce cas, il n'y aura aucun allumage du brûleur et on devra s'assurer que le robinet de coupure situé sur l'alimentation du gaz soit bien ouvert.

M - Témoin d'indication d'anomalie ou de panne

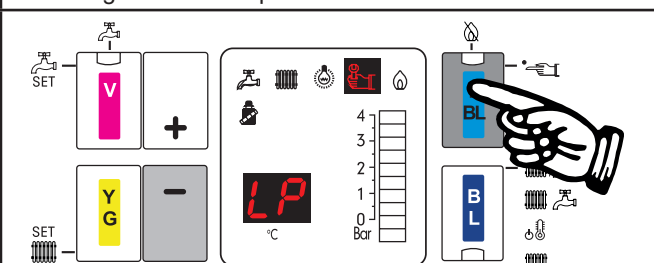
Ce témoin **M** allumé signale que la chaudière a détecté une anomalie dans son fonctionnement ou se trouve bloquée par une panne permanente. Le code d'erreur, qui identifie la panne, est alors affiché à la place de la température en degrés Celcius et cela, lorsque l'on enfonce la touche de réarmement **D** (Azur).

D - Touche de réarmement / d'affichage du code d'erreur

Cette touche a une double fonction :

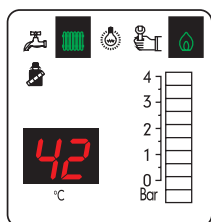


1 Réarmer la chaudière après l'intervention du dispositif de blocage du brûleur qui a allumé le témoin **I**.



2 Afficher sur l'écran LCD, à la place de la température **N**, le code d'erreur correspondant après l'allumage du témoin d'indication de défaut ou de panne **M**.

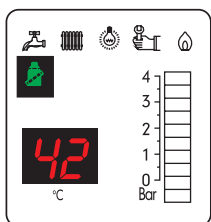
N - Thermomètre digital / Affichage des codes d'erreur



Permet d'afficher :

- Température de l'eau sanitaire (*) (au cours du soutirage d'E.C.S.)
- Température de consigne de l'eau chaude sanitaire (*) (en appuyant sur la touche **C** = Violet).
- Température du circuit de chauffage (au cours du fonctionnement en mode chauffage).
- Température de retour chauffage (en appuyant simultanément sur les touches **D** = Azur et **S** = Bleu)
- Température de consigne du circuit de chauffage (en appuyant sur la touche **B** = Jaune).
- Code d'erreur (en appuyant sur la touche **D** = Azur).

P - Témoin d'indication du mode « Ramonage »



Ce témoin **P** s'allume lorsque le mode « Ramonage » est activé par un technicien autorisé, c'est-à-dire que la chaudière fonctionne forcément à sa puissance maximale (ou minimale) de façon à permettre les opérations de réglage et l'analyse de la combustion.

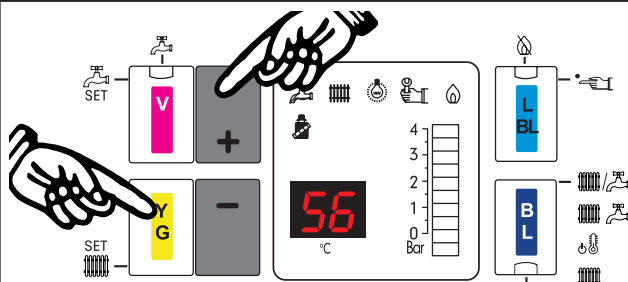
4.2 - VERIFICATIONS AVANT LA MISE EN SERVICE

1	Vérifier que le robinet de coupure sur l'alimentation du gaz, situé en amont de la chaudière, soit ouvert.
2	Vérifier que les éventuelles vannes d'isolement situées sur le départ et le retour de l'installation soient ouvertes.
3	Vérifier que le robinet de coupure situé sur l'arrivée d'eau froide sanitaire soit ouvert.
4	Vérifier que le raccordement vers l'égout des vidanges des diverses soupapes de sécurité ait été réalisé.
5	Vérifier que la chaudière soit alimentée électriquement (le témoin doit être allumé sur l'écran d'affichage).
6	Contrôler sur le manomètre digital de la chaudière (bargraph) A la valeur de la pression de l'eau : pour un fonctionnement optimal, la valeur affichée de celle-ci doit être comprise entre 0,8 et 1 bar (la pompe de circulation se trouvant à l'arrêt dans ce cas). Dans le cas où, l'installation étant froide, la valeur affichée de la pression est inférieure à 0,7 bar, il faut rétablir la pression correcte en agissant sur le robinet de remplissage prévu à cet effet sur l'installation hydraulique.

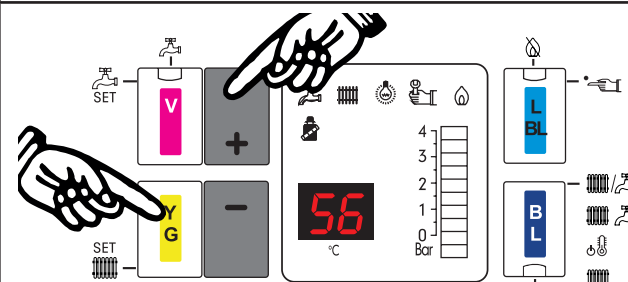
4.3 - FONCTIONNEMENT

Mode de fonctionnement Chauffage uniquement

Appuyer sur la touche **S** (Bleu) à répétition pour sélectionner le mode de fonctionnement Chauffage (témoin vert **F** allumé).

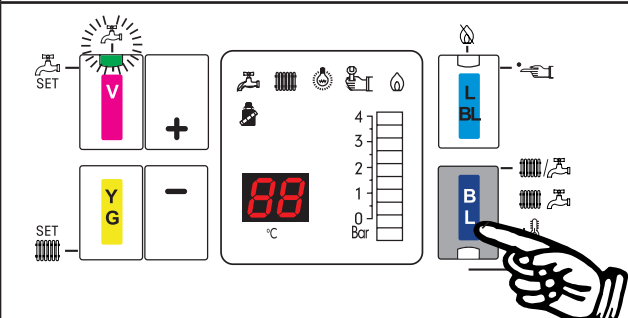


Pour régler la température de consigne du chauffage, maintenir appuyée la touche **B** (Jaune), puis appuyer sur la touche **+** (Plus) pour augmenter ou **-** (Moins) pour réduire la valeur.



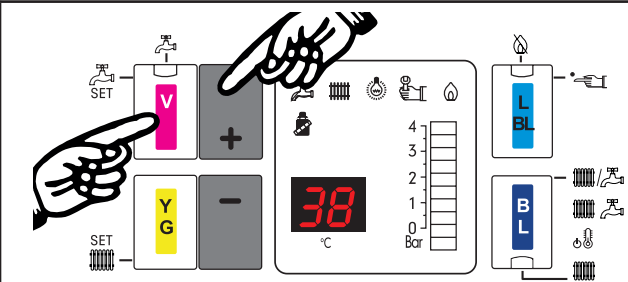
Mode de fonctionnement Production d'eau chaude sanitaire (*)

Appuyer sur la touche **S** (Bleu) à répétition pour sélectionner le mode de fonctionnement Eté (témoin vert **G** allumé) ou Hiver (témoin vert **G** et **F** allumés).

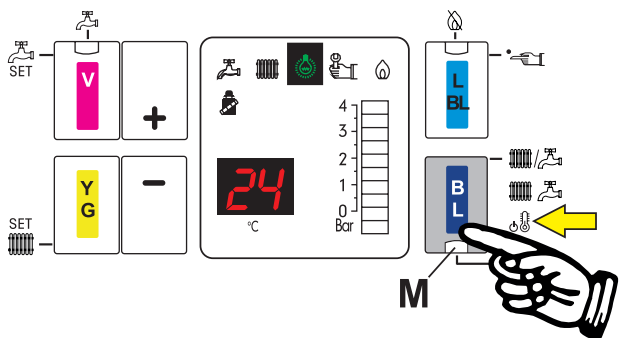


Pour régler la température de consigne de l'eau chaude sanitaire, maintenir appuyée la touche **C** (Violet), puis appuyer sur la touche **+** (Plus) pour augmenter ou **-** (Moins) pour réduire la valeur.

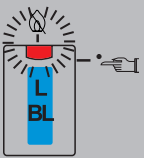
(*) Uniquement pour les chaudières de type C ou équipées d'un kit de production d'E.C.S. (en option).



Mise hors service totale	
	Pour la mise hors service totale, couper l'alimentation électrique de la chaudière au moyen de l'interrupteur Q (position «0») ; l'écran d'affichage E est alors ÉTEINT. En cas de mise hors service totale, les modes chauffage et production d'eau chaude sanitaire (*) sont tous les deux totalement désactivés, de même que la fonction de protection antigel intégrée. En cas de longues périodes d'arrêt, fermer le robinet de coupure du gaz et, le cas échéant, le robinet d'eau froide.

Uniquement protection antigel	
La chaudière est dotée d'un système de protection contre le gel (fonction Antigel).	
Pour activer la fonction Antigel	
	
Appuyer sur la touche S (Bleu), le témoin M est alors éteint.	
	La protection antigel se déclenche <u>uniquement si la chaudière est sous tension et si le robinet de coupure du gaz est ouvert.</u> Si, pour quelque raison que ce soit, l'alimentation électrique ou en gaz est coupée, le système de protection antigel décrit ci-dessus n'est pas actif.

4.4 - ELIMINATION DES ANOMALIES

Lorsque la chaudière détecte une anomalie dans son propre fonctionnement ou se trouve bloquée par une panne permanente, le témoin  s'allume sur le tableau de commande. Le code d'erreur qui identifie la cause réelle de l'anomalie est alors affiché sur l'écran à la place de la température en degrés Celsius et cela, dès que la touche S (Azur) est enfoncée (pour connaître la liste des pannes, se reporter au parag. 5 - «Codes d'erreur» de la notice technique d'installation et d'entretien). L'utilisateur peut intervenir directement pour réarmer et rétablir le fonctionnement correct de la chaudière, uniquement dans le cas où le témoin rouge G de mise en sécurité du brûleur est allumé.	
	Témoin de mise en sécurité allumé : Intervention du dispositif de mise en sécurité du brûleur due à : - absence de gaz ; - présence d'air dans la tuyauterie d'alimentation (cas d'une installation neuve ou après une longue période d'arrêt).

	Elimination de l'anomalie : Vérifier que le robinet de coupure sur l'alimentation du gaz soit ouvert, puis appuyer sur la touche de réarmement D (Azur) pour rétablir le fonctionnement correct de la chaudière.
	Après 3 interventions répétées du dispositif de mise en sécurité de la chaudière, ne pas tenter de rétablir le fonctionnement de cette dernière de sa propre initiative et faire immédiatement appel à un S.A.V. agréé par Unical.
Pour tous les autres codes d'erreur, l'utilisateur N'EST PAS autorisé à rétablir le fonctionnement de la chaudière de sa propre initiative. S'adresser dans ce cas uniquement à un S.A.V. agréé par Unical.	
Le fabricant décline toute responsabilité pour des dommages provoqués à la suite d'erreurs d'installation ou d'utilisation, de transformations de l'appareil, ou en cas de non respect des instructions données dans les notices techniques fournies avec l'appareil ou des règles d'installation en vigueur concernant le matériel considéré.	

4.5 - DEMANDE D'ENTRETIEN PERIODIQUE

Témoin (clignotant) 

Signification :

La chaudière sollicite une intervention d'entretien pour continuer à fonctionner correctement au cours du temps.

Une telle sollicitation se manifeste après 10.000 demandes d'allumage ou 2.000 heures de fonctionnement du brûleur.



Le clignotement du code  n'empêche pas le fonctionnement normal de la chaudière (information uniquement).

L'entretien périodique et les opérations éventuelles de maintenance de la chaudière doivent être effectués exclusivement par une société de S.A.V. agréée par Unical.

Unical[®]



www.unical.fr

00335075 - 1^{ère} édition 02/17

Unical France

611, route de Margnolas 01700 LE MAS RILLIER

tél : 04.72.26.81.00 - fax : 04.72.26.47.48

www.unical.fr

Unical décline toute responsabilité dans le cas d'inexactitudes, si elles sont dues à des erreurs de transcription et d'impression.
Elle se réserve également le droit d'apporter à ses produits les modifications qu'elle jugera utiles ou nécessaires, sans en modifier les caractéristiques essentielles.